



MAISON DE RETRAITE « LES PAPILLONS D'OR »

TARIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE 2019

(TARIF HEBERGEMENT + TARIF DEPENDANCE)

SOIT

- EN GIR 1 OU 2 : $55.54\text{€} + 20.02\text{€} = \underline{75.56\text{€ PAR JOUR}}$

$$75.56\text{€} \times \underline{31 \text{ JOURS}} = \mathbf{2\ 342.36\text{€ PAR MOIS}}$$

$$75.56\text{€} \times \underline{30 \text{ JOURS}} = \mathbf{2\ 266.80\text{€ PAR MOIS}}$$

- EN GIR 3 OU 4 : $55.54\text{€} + 12.70 = \underline{68.24\text{€ PAR JOUR}}$

$$68.24 \times \underline{31 \text{ JOURS}} = \mathbf{2\ 115.44\text{€ PAR MOIS}}$$

$$68.24 \times \underline{30 \text{ JOURS}} = \mathbf{2\ 047.20\text{€ PAR MOIS}}$$

- EN GIR 5 OU 6 : $55.54\text{€} + 5.39 = \underline{60.93\text{€ PAR JOUR}}$

$$60.93 \times \underline{31 \text{ JOURS}} = \mathbf{1888.83\text{€ PAR MOIS}}$$

$$60.93 \times \underline{30 \text{ JOURS}} = \mathbf{1827.90\text{€ PAR MOIS}}$$

Information :

L'établissement prendra contact avec le Conseil Général pour connaître le GIR du résident en hébergement temporaire.

Si aucun dossier APA à domicile n'a été demandé par le résident ou la famille auprès du Conseil Général, le médecin de l'établissement établira une grille AGGIR afin de définir le GIR du résident.